



Programmes de résidences d'artistes

Académie des beaux-arts x Cité internationale des arts

Annonce des lauréats 2023 – 2024

L'Académie des beaux-arts et la Cité internationale des arts se sont associées en 2021 afin de créer 3 programmes de résidences dans les disciplines « Arts visuels », « Chorégraphie » et « Architecture et paysage ».

Les programmes *Académie des beaux-arts x Cité internationale des arts* accueillent chaque année une dizaine d'artistes venus du monde entier pour des périodes de résidence allant de 5 à 10 mois, afin de leur permettre de développer leur travail au cœur de Paris. Ils s'inscrivent, pour l'Académie des beaux-arts, dans le projet global d'accueil d'artistes et de chercheurs en résidence qui se déploie sur plusieurs sites qu'elle possède (la Villa Dufraigne à Chars, la Bibliothèque et la Villa Marmottan à Boulogne-Billancourt, et prochainement la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild à Saint-Jean-Cap-Ferrat) ou dans les institutions dont elle est partenaire (la Villa Médicis à Rome, la Casa de Velázquez à Madrid, le Château de Lourmarin, etc.)

Ils s'inscrivent également dans le projet global de la Cité internationale des arts qui se construit en lien étroit avec un réseau de 150 partenaires français et internationaux pour l'accueil d'artistes de toutes nationalités, de toutes générations et de toutes disciplines sur ses deux sites à Paris, dans le Marais et à Montmartre.

Ces programmes portent sur l'accueil d'artistes dans les 3 domaines suivants :

- « **Arts visuels** » : 4 résidences de 10 mois simultanées (sur le site de Montmartre)
- « **Chorégraphie** » : 2 résidences de 5 mois consécutives (sur le site du Marais)
- « **Architecture et paysage** » : 2 résidences de 5 mois consécutives (sur le site du Marais)

Les artistes retenus perçoivent au cours de leur résidence une **bourse de vie mensuelle de 1500 euros ainsi qu'une aide à la production pouvant aller jusqu'à 5000 euros prises en charge par l'Académie des beaux-arts.**

Ils bénéficient par ailleurs d'un accompagnement des membres et correspondants de l'Académie et des équipes de la Cité internationale des arts tout au long de leur résidence à Paris.

Édition 2023

Au terme d'un appel à candidatures lancé le 6 mars 2023 et clos le 24 avril 2023, 470 dossiers ont été reçus par les services de l'Académie.

Les 7 et 14 juin derniers, les jurys composés de membres et correspondants de l'Académie des beaux-arts ainsi que de représentants de la Cité internationale des arts ont examiné ces dossiers et ont retenu les candidatures suivantes :

Programme « Arts visuels » (de septembre 2023 à juin 2024)

- **Madame Pauline DEBRICHY (Belgique)**
- **Monsieur Blake DANIELS (États-Unis)**
- **Monsieur Pablo MÉNDEZ (Italie / Argentine)**
- **Monsieur Cooper JACOBY (États-Unis)**

Programme « Chorégraphie »

- **Monsieur Etay AXELROAD (Israël)** pour la session de septembre 2023 à janvier 2024
- **Monsieur Thibaut EIFERMAN (France / États-Unis) et Madame Alice VASSEUR (France)** pour la session de février à juin 2024

Programme « Architecture et paysage »

- **Monsieur Raouf ZIANI (Algérie)** pour la session de septembre 2023 à janvier 2024
- **Monsieur Paul BRÉCHIGNAC (France)** pour la session de février à juin 2024

L'Académie des beaux-arts

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français. Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Membre fondateur de la Cité internationale des arts, l'Académie des beaux-arts a souhaité renforcer récemment son partenariat historique avec cette institution et développer conjointement avec elle son programme d'accueil et d'accompagnement d'artistes en résidence. Cet engagement accru de l'Académie permet de poursuivre la politique d'amélioration de l'accueil des artistes.

Quatre ateliers-logements regroupés au sein de ce bâtiment sur le site de Montmartre de la Cité internationale des arts ont pu être entièrement rénovés en 2021 par l'Académie des beaux-arts afin d'y accueillir des artistes du domaine des « arts visuels ». Les deux autres programmes sont proposés aux chorégraphes et architectes, sur le site du Marais de la Cité internationale des arts, qui propose également depuis 2022 un programme de résidences de soutien à la scène artistique cubaine dans le cadre de la *Fondation Bernard Grau - Académie des beaux-arts*.

www.academiedesbeauxarts.fr

La Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes au monde qui rassemble, au cœur de Paris, des créateurs.trices et leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les pratiques.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les artistes en résidence bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, la résidence permet également la rencontre et le dialogue avec plus de 300 artistes et acteurs.trices du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines.

www.citedesartsparis.net

**Hermine Videau - Directrice du service
de la communication et des prix**

tél : 01 44 41 43 20

mél : com@academiedesbeauxarts.fr

**Shantal Menéndez Arguëllo
Responsable de la communication**

tél : 01 44 78 25 70

mél : shantal.menendezarguello@citedesartsparis.fr

 @academiebeauxarts

 @AcadBeauxarts

 @academiedesbeauxarts

 @citedesartsparis

 @citedesarts

 @citedesartsparis